

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°31

OBJET : MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DES POSTES BUDGETAIRES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 juillet 2020.

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MÉNDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, M. BELMAS, Mme RIVEL, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux ajustements de la nomenclature des postes budgétaires.

La collectivité entend permettre aux agents des évolutions de carrière qui acceptent de prendre en charge des responsabilités supérieures et répondent ainsi aux besoins de la collectivité. Ces évolutions s'inscrivent dans une logique d'évaluation d'un niveau de technicité et d'implication. Il convient également de tenir compte des modifications de poste consécutives à des procédures de mobilité ou des réussites à concours.

Par ailleurs, en matière de remplacement d'agents ayant quitté la collectivité, lorsqu'il s'agit de compétences requérant une technicité non mobilisable en interne, ou de retours d'agents ayant quitté la collectivité et désirant la réintégrer, il convient de procéder aux ajustements des postes disponibles.

De fait, les propositions ci-après reposent sur des transformations de poste (création / suppression) afin de poursuivre la maîtrise de l'effectif total. Il est donc proposé les modifications suivantes :

Filière administrative :

- . Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^o classe (suppression d'1 poste d'adjoint technique)
- . Création de 2 postes d'adjoint administratif (suppression de 2 postes d'adjoint technique)

Filière technique :

- . Création d'1 poste de technicien. La direction de l'urbanisme, et plus particulièrement le service habitat, doit faire face à de nouvelles missions. Dans ce cadre, il convient de créer l'emploi de technicien de l'habitat. Cette personne sera en charge notamment de la valorisation du patrimoine bâti et le suivi des projets publics et privés notamment dans le Site Patrimonial Remarquable et les abords Monuments Historiques.

Filière sportive :

- . Création d'un poste d'opérateur des APS (suppression d'un poste d'éducateur des APS)

Au regard des éléments portés ci-dessous, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver les transformations et créations de postes comme proposé au 1^{er} août 2020,
- Inscire au budget de la collectivité les crédits correspondants (chapitre 012),
- Autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020
Affichage : 21/07/2020

Le Maire
Gérard LARRAT

